

En bref..

Entreprises  
adhérentes

Salariés

**Geiq** MULTISECTORIEL  
DE GUYANE

Organismes  
de formation

Un outil d'entreprise



Pour tout contact :

**Ariel BALTHAZAR**

**Responsable Emploi Formation**  
GEIQ MULTISECTORIEL de GUYANE

☎ : 0594 38 79 33

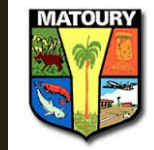
📞 : 0694 24 71 76

Fax : 0594 29 07 02

*geiqmultisectoriel973@gmail.com*

Nous sommes aussi sur Facebook 

📍 : 17 Lotissement Calimbé  
97300 Cayenne



**Geiq** MULTISECTORIEL  
DE GUYANE

la plus belle façon d'embaucher

Outil performant de recrutement  
pour les entreprises des secteurs :

Du COMMERCE  
De l'INDUSTRIE  
Et Des SERVICES



- Mise à disposition de salariés
- Gestion des ressources humaines
- Suivi du parcours des salariés
- Médiation salariés - employeurs



Vous souhaitez embaucher **le candidat idéal**

Vous n'avez que **très peu de temps** à accorder au tri et à la pré-sélection des candidats

Vous n'avez **pas suffisamment d'informations concernant les dispositifs existants, les aides à l'embauche et les démarches à enclencher** pour en bénéficier.

Nous avons la solution !

## Qu'est ce qu'un GEIQ ?

C'est un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, régi sous forme associative (loi 1901) à but non lucratif.

Le GEIQ recrute et met à disposition des entreprises adhérentes des salariés en alternance

C'est un outil pour les entreprises, piloté par les chefs d'entreprises eux-mêmes

## Le GEIQ vous décharge :

- De la recherche du candidat motivé
- De la recherche d'une formation adaptée
  - De la gestion des tâches administratives liées au contrat en alternance, des relations avec les partenaires comme l'OPCA, les organismes de formations

## Le GEIQ vous accompagne :

En effectuant un suivi socio - professionnel afin d'assurer la réussite du parcours

## Comment ça marche ?

1 : ADHESION : Vous adhérez au GEIQ

2 : CIBLAGES : Vous évaluez avec le GEIQ vos besoins en main d'œuvre à former. Le GEIQ identifie la formation adaptée

3 : RECRUTEMENT : Le GEIQ vous propose une pré-sélection de candidats

4 : FORMALITES : Vous signez la convention de mise à disposition avec le GEIQ

5 : PARCOURS : Vous désignez un Tuteur, la personne qui guidera le salarié et qui sera l'interlocuteur du GEIQ pour le suivi de son parcours

Facturation : Le GEIQ vous adresse une facture mensuelle basée sur une tarification et des modalités fixées en Conseil d'Administration du GEIQ et définie dans la convention de mise à disposition.